

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE153706001**

**Accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 25 février 2016

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Paola Hawa*  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

#### Membres

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*M. Marc-André Gadoury*  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Louise Mainville*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 25 février 2016

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE153706001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE153706001**

**Accorder un contrat à Decimal Technologies Inc, pour des services logiciels en infonuagique pour la gestion par activités, pour une période de 5 ans, pour une somme maximale de 1 517 555,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-14468) - (un soumissionnaire) / Autoriser un virement budgétaire de 118 400 \$ au net pour 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des technologies de l'information et les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2017.**

À sa séance du 27 janvier 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1153706001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 10 février 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE153706001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI), du Service de la performance organisationnelle (SPO) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Le présent contrat a pour but d'obtenir des services d'intégration TI pour l'implantation de la gestion par activités (GPA) et les services logiciels en infonuagique de la suite Decimal.

Plus précisément, les principaux éléments couverts par le contrat sont les services logiciels pour la modélisation des coûts par activités pour une durée de 5 ans, la configuration des services logiciels, la formation du personnel de la Ville (ressources désignées par la Ville), l'élaboration d'un modèle de coûts pour l'activité de déneigement en collaboration avec les ressources désignées par la Ville et la fourniture de services d'intégration TI en GPA.

Le chantier de la GPA s'inscrit dans la volonté de l'Administration d'accroître l'efficacité des services rendus aux citoyens, notamment :

- permettre à chaque gestionnaire d'assurer un meilleur suivi sur sa consommation directe et indirecte de ressources (humaines, financières et matérielles);
- mettre en relief le niveau de service que l'on obtient pour chaque dollar dépensé;
- mesurer l'impact des dépenses budgétaires sur le niveau de prestation de services aux citoyens.

Une analyse de marché a été réalisée en suivant la démarche suivante :

- Rencontre avec des organisations, Ville de Québec, RRQ et Desjardins, ayant implanté la GPA (mars – avril 2015), dans l'objectif de connaître leurs approches d'implantation ainsi que les coûts/bénéfices pour eux;
- Une vigie interne qui a permis d'identifier les solutions disponibles sur le marché;
- Une demande d'information sur invitation (mai 2015) a été réalisée avec objectif de valider les solutions disponibles et les fonctionnalités nécessaires pour la GPA dans le contexte de la Ville de Montréal;
- Des séances de démonstration ont eu lieu auxquelles ont participé des employés du STI, du SPO et du Service de l'approvisionnement. Quatre firmes ont répondu à la demande d'information. Une firme n'a pas besoin d'intégrateur. Parmi les autres firmes, deux sont venues accompagnées de firmes intégratrices de leur solution, ce qui a permis de mieux comprendre les enjeux de l'implantation de la solution.

Cette analyse de marché a permis de confirmer que cette solution de GPA est une solution de niche et que de 3 à 5 firmes offrent une solution de ce type sur le marché avec une expérience dans le domaine gouvernemental. L'analyse a aussi confirmé qu'un accompagnement par des experts, spécialisés en modélisation et possédant une connaissance accrue d'une solution, permettait une plus grande efficacité entre la solution informatique et la modélisation pour la GPA. Les services logiciels en infonuagique (Software as a Service - SaaS) font partie de la nouvelle approche de sourcing du STI.

L'appel d'offres a été lancé le 19 août 2015. Cinq addendas ont été publiés par la suite, afin de répondre aux questions des fournisseurs.

L'ouverture des soumissions s'est faite le 30 septembre 2015, six semaines ont été accordées aux soumissionnaires pour préparer leur soumission. Il y a eu dix-neuf preneurs du cahier des charges et une seule firme a déposé une offre.

Dix avis de désistement ont été reçus :

- trois firmes indiquent que le produit ou service est non offert;
- deux firmes indiquent que le cahier des charges est trop spécialisé;
- deux firmes indiquent que son carnet de commande est plein;
- une firme mentionne que les spécifications demandées sont non rencontrées;
- une firme indique qu'elle n'a pas les ressources;
- une firme a indiqué comme autre motif que sa demande de supprimer l'exigence, mentionnée dans l'appel d'offres, concernant l'expérience avec un organisme du secteur public, a été refusée.

Une seule soumission ayant été reçue suite au processus d'appel d'offres et conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a entrepris des négociations avec la firme afin de réduire les coûts du contrat. Une réduction de 280 653,97 \$ (18,5 %) a été obtenue de la part de Decimal technologies inc.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Les membres ont obtenu des explications détaillées sur la démarche menée par le Service, avant la préparation des documents d'appel d'offres, dans le but de mieux connaître la réalité du marché pour les services recherchés et favoriser une saine concurrence entre les soumissionnaires. Tout en reconnaissant les efforts du Service pour mieux connaître et stimuler le marché, les membres se sont questionnés sur la présence d'un seul soumissionnaire, malgré un nombre important de preneurs du cahier des charges.

La Commission n'a pu que constater qu'une seule firme parmi les preneurs du cahier des charges pouvait répondre à toutes les exigences de l'appel d'offres sans avoir à s'associer avec un ou des partenaires.

Par ailleurs, les membres ont apprécié la décision du Service de négocier à la baisse le prix du contrat avec le seul soumissionnaire, comme le permet la loi dans une telle situation. La diminution de quelque 18,5 % du coût du contrat est appréciable.

Les membres ont cependant invité le Service à modifier le tableau sur l'évaluation des soumissions, en page 6 du sommaire décisionnel. Pour la Commission, il serait plus juste et plus clair d'indiquer au tableau le montant soumis par l'adjudicataire avant la négociation. Cela permettrait de constater l'écart réel (environ 25 %) entre le prix soumis et la dernière estimation réalisée.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information, du Service de la performance organisationnelle et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE153706001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.